

# PROCES VERBAL DE SEANCE du Conseil Municipal du lundi 02 mai 2023

Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

## Commune de SAINT CAPRAIS DE LERM

Par suite d'une convocation en date du 28 avril 2023, les membres composant le conseil municipal de la commune de *SAINTE CAPRAIS DE LERM* se sont réunis en date du lundi 2 mai, à la mairie à 20h30, sous la présidence de Mme Genovésio, maire de la commune.

La convocation a été affichée le 28 avril 2023

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, Dominique BONNEU, David BERAUX, Séverine BOUROUMEAU, José GOUVEIA, Marie-Rose MIRABEL, Laurent NORMANDIN-VARENNES, Sylvie POMIER,

Excusés : Christèle BOE (pouvoir donné à Marie Claire MOURLEAU), Julien COYART, Alain MALGOUYRES

Secrétaire de séance : Marie Claire MOURLEAU

### 1. Audition et Présentation projet NATURA 2000

2 représentants du Conservatoire d'Espace Naturel de Nouvelle-Aquitaine : Quentin ESCOLAR et Olivier BANUCCI sont venus présenter aux élus le projet d'extension des sites NATURA 2000.

Le Conservatoire d'Espace Naturel est une association loi 1901, Il a plusieurs missions, dont

- Contribuer à préserver les espaces naturels et les paysages remarquables de notre région.
- Animer les programmes NATURA 2000
- Procéder aux inventaires de la faune et flore d'intérêts communautaires sur le département
- L'animation foncière sur les 209 ha dont ils sont propriétaires
- Gérer des surfaces foncières en lien avec les agriculteurs ou des associations (le creuzet, ...)

Sur la commune voisine de Castelculier existe un site NATURA 2000 Il a pour vocation « la protection des chauves-souris » dans les anciennes carrières de chaux sur le plateau de Mauzac. Au dernier recensement il a été constaté que de nombreuses chauves-souris avaient déserté les lieux car elles étaient régulièrement dérangées. En effet, même si le site est privé et clôturé, des individus s'y retrouvent pour faire la fête, ce qui a fait fuir les chauves-souris. D'autre part, les carrières sont en train de se détériorer et le site devient dangereux.

Le CEN s'est posé la question du maintien de ce site, ou de redéfinir son périmètre. L'extension du site sur la commune de Saint Caprais est étudiée, ainsi que sur les communes avoisinantes qui ont également été contactées par le CEN. Un inventaire naturaliste est en cours et permet de recenser la faune à intérêt communautaire.

Le classement de zones en site NATURA 2000 ne porte que sur des parcelles classées A (Agricoles) ou N (naturelles). Ce classement se fait en accord avec les propriétaires. Il est alors possible aux propriétaires de percevoir des aides pour faire des travaux (assainissement, défrichage..) et restaurer ainsi la zone.

Les agriculteurs peuvent également prétendre à certaines aides financières pour le fauchage tardif de leurs prairies par exemple.

Les élus s'interrogent sur les impacts de la classification en zone NATURA 2000 de parcelles pour la commune et ses agriculteurs : Les intervenants précisent que pour la commune, il est essentiel de déterminer le périmètre de développement de la commune en amont car toute nouvelle demande construction dans les zones protégées devra alors faire l'objet d'une étude préalable d'incidence au moment de la demande du permis de construire.

Pour les agriculteurs, aujourd'hui pas impact dans l'utilisation de pesticides, c'est la réglementation européenne qui s'applique. Cependant la préfecture a la possibilité de renforcer cette réglementation si elle souhaite.

Aucune visibilité sur les choix qui pourraient être faits à l'avenir,

La réunion de ce jour a donc pour mission de bien définir les enjeux et les éventuelles contraintes de la création de site NATURA 2000 sur la commune.

Les 2 intervenants ont fourni à Mme le Maire des cartes de la commune avec les zonages proposés.

Mme le Maire et les élus remercient les 2 intervenants de cette présentation et vont étudier le projet.

Un retour sera fait au Conservatoire d'Espace Naturel de Nouvelle-Aquitaine dans les prochaines semaines

Mrs Escolar et Banucci remercient les élus, et ils leur proposent de se connecter au site KOLLECT NOUVELLE AQUITAINE pour consulter le recueil de la faune et la flore de la région.

## **2. Panneaux Village OCCITAN**

Mme le Maire propose aux élus de rajouter des panneaux en occitan à l'entrée et la sortie du village.

Les élus n'y sont pas favorables

## **3. Points travaux bâtiment IMBERT et rue de l'Eglise**

Les travaux avancent lentement. Les appartements devraient être raccordés à l'électricité le 1<sup>er</sup> juin. Il reste encore des travaux de finition : carrelage, peinture,... Un tuyau d'eau alimentant la cuisine du T4 a été pincé, il faudra le changer .

L'enfouissement du réseau a commencé.

Les travaux de la rue sont en attente car à ce jour Mme le Maire n'a pas eu pas de retour sur les demandes de subventions de l'état.

Concernant le sens de circulation sur la rue de l'église, les élus sont tous d'accord pour instaurer un sens unique qui permettrait de proposer un cheminement doux (piétons) à moindre coût et s'adapterait mieux au choix de revêtement de la rue avec un caniveau central. Mme le Maire propose de conserver le sens de circulation actuel du village vers l'église avec un départ du sens unique au stop près de la bibliothèque. Ce sens de circulation favorisera l'accès à l'église pour les cérémonies

Les élus votent : 11 pour et 1 abstention

Madame le Maire propose également aux élus de créer une commission d'attribution des logements pour le choix des locataires des 3 appartements. Les 6 membres seront JD Marmuse, MC Mourleau, Sylvie Pomier, M C Mirabel, J Coyard et C Boé

## **4. Questions Diverses**

- Mme Le Maire a donné en début de séance des nouvelles de Coralie, notre secrétaire de mairie victime d'un grave accident de circulation en venant travailler. Elle sera absente pendant plusieurs semaines, il est donc nécessaire de prévoir son remplacement. Mme le Maire a contacté le service de remplacement du centre de gestion. Elle recevra une candidate mercredi 3 mai.
- 2 Accidents ont eu lieu sur cette même route, Mme le Maire a donc pris rendez vous avec le conseil départemental pour essayer de sécuriser la portion concernée
- Le tracteur de la mairie est en panne(embrayage). Il est nécessaire de le faire réparer mais les délais imposés par les concessionnaires sont très longs. L'employé de mairie va essayer d'adapter l'épareuse sur le vieux tracteur pour pouvoir entretenir les accotements.
- Cambriolages sur la commune : plusieurs administrés ont été victimes de cambriolages ces derniers jours. Mme le Maire appelle à la plus grande vigilance et rappelle la nécessité de prendre les numéros d'immatriculation des véhicules suspects. Plusieurs habitants ont d'ailleurs contacté Mme le Maire à ce sujet.

## 5. Prochaines dates à retenir

Mme le Maire rappelle les prochaines manifestations sur la commune :

- **Dimanche 7 mai** : ECO RANDO organisée par la Mairie et le comité des fêtes
  - Petit déjeuner offert par la Mairie
  - 2 équipes pour ouvrir un chemin qui mène à Duc et élaguer un chemin de Margastau à Roudouloux
  - 12h30 casse-croute offert par le comité des fêtes
- **Lundi 8 mai** : Cérémonie aux monuments aux morts à 11h30
- **Dimanche 14 mai** : journée de l'APE : vide grenier, marché aux fleurs, Pétanque, restauration sur place
- Préparation du prochain bulletin municipal : réunion de la commission mardi 9 mai à 20h30

- **Date du prochain conseil municipal** : Vendredi 9 Juin

Cette date est imposée par la préfecture pour l'élection des grands électeurs qui participeront aux votes pour les élections sénatoriales

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close.